



LES FAITS MARQUANTS DE LA CDP-2 DE LA CCD LUNDI 30 NOVEMBRE 1998

Les délégués près de la Seconde Conférence des Parties (CdP-2) de la Convention sur la Lutte Contre la Désertification (CCD) ont reçu l'expression de bienvenue du Président du Sénégal au cours de la cérémonie d'ouverture. Au cours de la Plénière de l'après-midi, ils devaient élire le Président de la CdP-2, adopter l'ordre du jour, désigner les membres du Bureau puis entendre les déclarations introductives du Sous-Secrétaire Général des Nations Unies chargé des Affaires Economiques et Sociales, du Secrétaire Exécutif de la CCD et de plusieurs groupes régionaux et d'intérêt.

CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture commença par un spectacle culturel donné par un groupe d'enfants sénégalais. Dans ses remarques d'ouverture, Hama Arba Diallo, Secrétaire Exécutif de la CCD, nota que les objectifs de la Convention sont orientés vers les besoins fondamentaux des êtres humains et en particuliers des plus pauvres. Il déclara que la CCD est innovante et qu'elle vise à briser le cercle vicieux de la désertification et de l'appauvrissement. Il mit en exergue l'engagement de l'ensemble des Parties de la Convention et souligna la nécessité de renforcer la coopération entre le Nord et le Sud et de s'assurer de la mobilisation des ressources.

Intervenant au nom du Secrétaire Général de l'ONU, le Sous-Secrétaire Général Nitin Desai rappela le rôle des pays africains dans l'établissement de la Convention, rôle qui donne tout son sens à la tenue de la CdP aujourd'hui à Dakar. Il présenta la Convention comme étant focalisée sur le développement et sur l'implication et la participation populaire.

Abdou Diouf, Président de la République du Sénégal, souhaite la bienvenue aux participants et les remercia d'avoir décidé d'organiser la CdP-2 au Sénégal, sur le sol sahélien, ce qui, devait-il ajouter, honore le Sénégal et l'Afrique. Il nota que la désertification affectait près de 110 pays et plus de 3.600 millions d'hectares de terre dans les zones arides, semi-arides et subtropicales de la planète et qu'elle causait l'équivalent de 42 milliards de pertes économiques par an. Il mit en relief les problèmes que la désertification pose à l'Afrique, et en particulier au Sénégal, ainsi que les actions entreprises pour combattre ce phénomène à tous les niveaux. Il demanda à la CdP qui s'apprête à passer à la phase opérationnelle, de considérer: la coordination des activités relevant de la CCD, de la CDB et de La CCCC; le financement des programmes d'action, avec une attention particulière à la formule conversion de la dette contre la conservation de la nature; et la définition précise du rôle et des procédures opérationnelles du Mécanisme Mondial (MM).

PLENIERE D'OUVERTURE

Franchetti Pardo (Italie), au nom du Président de la CdP-1, ouvrit les travaux de la CdP-2 et passa en revue le travail réalisé depuis la CdP-1, dont: trois réunions du Bureau, la négociation des arrangements d'accueil du Secrétariat avec l'Allemagne, la désignation de Hama Arba Diallo au poste de Secrétaire Exécutif et l'élaboration d'un protocole d'accord avec le FIDA concernant l'accueil du MM.

Les délégués devaient ensuite élire Souty Touré, Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature du Sénégal, comme Président de la CdP-2. Prenant la parole à son tour, il déclara que la Convention couronnait les efforts visant à faire prendre conscience de la gravité du phénomène et à instaurer une solidarité permettant de relever les défis de la désertification. L'orateur souligna par ailleurs l'inauguration d'une nouvelle approche par la CCD consistant à rassembler les participants pour créer des synergies. Il déclara en outre que cette réunion devrait donner aux participants l'occasion d'avoir des échanges de vue approfondis, entre autres, sur la mise en œuvre et les arrangements institutionnels.

Le Sous-Secrétaire Général des Nations Unies chargé des Affaires Economiques et Sociales, Nitin Desai, intervenant au nom du Secrétaire Général de l'ONU, Kofi Annan, mit en exergue trois dimensions de l'exemplarité de la CCD dans le cadre du suivi de Rio: La CCD montre comment les objectifs environnementaux et ceux du développement peuvent être servis dans un seul et même cadre; Rio avait exprimé une volonté de partenariat entre les pays industrialisés et les pays en développement et cet objectif est tout à fait reflété dans la CCD, avec le MM comme expression pratique de cette volonté; Le troisième point est la reconnaissance accordée par la CCD et Rio à l'interaction entre les thèmes sectoriels et intersectoriels. L'orateur indiqua que les Nations Unies continueront à accorder une haute priorité à cette Convention, qui représente un véritable étendard pour le développement durable.

L'INDONESIE, au nom des G-77/CHINE, présenta la CCD comme l'instrument de développement de grande valeur et affirma que sa mise en application freinera le processus de désertification et permettra la réalisation des objectifs de développement durable. Il appela à la mise en place de programmes nationaux, régionaux et sous-régionaux et souligna que des unités de coordination régionales devraient, comme prévu dans les Programmes d'Action Régionaux, être établies et rendues opérationnelles dans les meilleurs délais possibles pour faciliter la mise en application de la Convention. L'orateur indiqua par ailleurs que les efforts fournis dans le cadre de la lutte contre la désertification étaient complémentaires de ceux fournis dans le cadre de la CDB et des activités d'amélioration des puits d'absorption du carbone menées dans le cadre de CCCC. Il fit part de sa préoccupation quant au manque



d'enthousiasme de certains partenaires et les appela à apporter une assistance financière et institutionnelle à l'instar de celle consentie aux autres conventions de Rio. Il regretta que le MM n'ait pas commencé le 1^{er} janvier 1998 comme l'avait décidé la CdP-1. Il déclara qu'il espérait voir la CdP-2 prendre une action pour l'établissement d'une commission chargée de la revue de l'application de la Convention par les Parties et du fonctionnement de ses dispositions institutionnelles à la lueur de l'expérience acquise au niveau national, sous-régional, régional et international.

L'AUTRICHE, au nom de l'UE, souligna l'importance de la coordination entre les bailleurs de fonds et les pays touchés affirmant que la mise en place d'un outil de coordination reflétant les intentions de tous les partenaires réduira la duplication du travail et assurera une définition précise des tâches respectives. Le délégué nota les liens importants et les avantages de la coordination des efforts fournis dans les domaines de la désertification, de l'eau, des changements climatiques et de la biodiversité. Il appela à l'élaboration du rôle du Secrétariat et indiqua qu'une claire répartition des tâches entre le Mécanisme Mondial et le Secrétariat est nécessaire.

Le CANADA, au nom du JUSCANZ, promit son soutien et sa coopération avec la CdP-2. Masse Lo (ENDA), au nom de la communauté des ONG, déclara que l'adoption de la Décision 27/ COP.1, en tant que résultat des deux demi-journées de dialogue entre les ONG et la CdP inscrites dans le programme de travail officiel, constitue une preuve de l'engagement des Parties à l'égard du partenariat et un nouveau challenge pour les ONG. Il fit part de la préoccupation des ONG quant au retard accusé dans l'exécution des décisions de la CdP-1 concernant le MM, notant que si la question de son domicile est résolue, celles concernant sa forme et ses activités ne le sont pas encore. L'orateur souligna que le MM était trop important pour être l'objet d'un débat procédurier sans fin. Il demanda aux participants de considérer les opportunités présentées par le FEM, d'autant plus que le MM n'est pas entièrement opérationnel. Il appela au soutien de l'atelier prévu sur le FEM et l'interface entre la CCCC et la CCD. Il indiqua que la société civile, et en particulier les femmes, peuvent jouer un rôle important dans l'élaboration et l'exécution des Programmes d'Action Nationaux, à tous les niveaux. Le représentant accueillit favorablement l'établissement d'un bureau ONG au sein du Secrétariat de la Convention pour aider à la préparation des contributions des ONG aux futures CdP.

L'EQUATEUR, au nom du GRULAC, déclara que plus de quatre-vingt-dix pour cent des membres du GRULAC ont ratifié la CCD. Il mit en relief son Programme d'Action Régional qui a mené à la mise en place d'une unité de coordination régionale et d'un réseau d'information. Parmi les autres caractéristiques: l'élaboration des indicateurs et des paramètres, la promotion du savoir traditionnel et l'intégration d'une perspective sexo-spécifique dans les activités. Le délégué exprima ses réserves concernant le déséquilibre de la distribution budgétaire entre les régions et concernant la représentation au sein du Secrétariat. Il appela à une définition claire des directives que la CdP-2 doit donner au MM. Il fit part enfin de l'espoir de voir un pays du GRULAC accueillir la CdP-3.

Le Secrétaire Exécutif, Diallo, introduisit les documents préparés pour la CdP-2 et présenta un rapport sur les récents ateliers et les dernières réunions, et notamment le forum interrégional. Il nota que bon nombre de pays ont formulé leurs Programmes d'Action Nationaux. Il souligna l'importance des points focaux et des organes de coordination nationale, précisant que les récents rapports indiquaient que la faiblesse des points focaux comptait parmi les raisons du retard de l'exécution. L'orateur mit en exergue

le rôle des ONG dans la CCD et du soutien des partenaires du développement. Il affirma que le Secrétariat continuera à collaborer avec les Parties durant la phase d'exécution.

QUESTIONS RELATIVES A L'ORGANISATION DES TRAVAUX: Le Président de la CCD introduisit l'ordre du jour provisoire (ICCD/COP(2)/1) pour adoption. L'UE proposa d'ajouter une référence à "l'échange de vues" concernant la revue de la mise en application de la CCD. Le BENIN, au nom du GROUPE AFRICAÏN, nota qu'une réunion extraordinaire était programmée pour la discussion de la mise en application et demanda une clarification de la proposition. Après des consultations, les délégués décidèrent que le sujet sera débattu à deux reprises, d'abord au niveau des experts puis dans la réunion extraordinaire. Les délégués s'accordèrent pour laisser le Bureau décider de la manière d'appliquer la décision et adoptèrent l'ordre du jour.

Les groupes régionaux procédèrent ensuite à la désignation des membres du Bureau. Le Groupe Africain désigna la Tunisie et le Tchad et déclara que le Sénégal a un double rôle au sein du Bureau, celui de Président de la CdP et celui de membre du Bureau. Le Groupe Asiatique désigna l'Arabie Saoudite et la Jordanie. Le Groupe Europe de l'Ouest et Autres nomma la Belgique et le Canada. Le Groupe Europe de l'Est nota que seuls deux membres du Groupe étaient présents, l'Arménie et l'Azerbaïdjan, et que par conséquent, ils représenteront le Groupe. Le Groupe Amérique Latine et Caraïbes (GRULAC) désigna Antigua et Barbuda et déclara qu'il annoncera la seconde nomination lors de prochaine session plénière. Mohammad Reza Jabbari (Iran) fut élu Président du CST. S'agissant de l'établissement de la Grande Commission, le Président rappela qu'une GC avait été établie à la CdP-1. Le BENIN nota que la GC, si elle est établie, sera ad hoc en attendant la prise d'une décision sur la constitution d'un organe subsidiaire de la CdP chargé des questions touchant à l'application de la Convention.

DANS LES COULOIRS

La première journée de la CdP-2 a laissé entrevoir des signes précurseurs de la ré-émergence de certaines questions non résolues et de tensions potentielles. La répartition des sièges au sein du Bureau a été évoquée parmi les points susceptibles d'être revisités. L'un des délégués a fait part de ses réserves quant au retard que la résolution de cette question risque de causer au détriment de sujets de fond plus importants. Il devait toutefois noter que l'appel de l'Afrique pour l'obtention de trois sièges permettrait d'assurer le vote majoritaire au sein du Bureau et de garantir que les intérêts des pays les plus touchés seraient maintenus sous les lumières. Une autre question non résolue, l'adhésion au sein du Groupe Asiatique, réapparue comme un obstacle pour sa tentative de tenir une réunion, au moment où l'apparition de l'ambassadeur de Taiwan au Sénégal provoquait un certain remous dans les couloirs.

A SUIVRE AUJOURD'HUI

PLENIERE: La Plénière se réunira à partir de 9h30 dans la Salle Plénière pour considérer, entre autres sujets, celui de l'établissement de la Grande Commission et de la désignation de son président et du rapporteur du Bureau.

GRANDE COMMISSION: Après la décision de la Plénière d'établir la GC, cet organe se réunira dès aujourd'hui.

COMITE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE: Le CST se réunira à partir de 9h30. Consulter le "Journal" pour confirmer l'heure et le lieu. L'ordre du jour appelle le CST à entamer ses travaux par l'examen des points en suspens et l'élaboration du fichier d'experts.